

DIRECTION DES EXPLOITATIONS
DEPARTEMENT ASSAINISSEMENT
POLE RESEAUX
SERVICE CLIENTS
Affaire suivie par Serge LEUCK
s.leuck@haganis.fr
tél. 03 87 34 40 24
fax 03 87 34 40 42
N/Réf : n° AA/ 12/06833

Monsieur Joël STROZYNA

Mairie de Fey

1 rue de l'Ecole

57420 Fey

Metz, le 1^{er} OCT. 2012

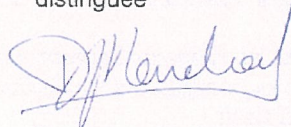
Objet : Annexes sanitaires

Monsieur le Maire,

Dans le cadre de la révision de votre Plan Local d'Urbanisme, j'ai l'honneur de vous transmettre les annexes sanitaires ainsi que les plans correspondants.

Je vous saurais gré de tenir informé les services d'Haganis des modifications apportées, notamment afin d'adapter le zonage d'assainissement si nécessaire.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma considération distinguée



Dominique BLANCHARD
Responsable Pôle Réseaux

ANNEXES SANITAIRES PLU – NOTICE EXPLICATIVE – FEY

Le présent rapport a pour objet de rappeler la situation actuelle de l'assainissement dans la commune ainsi que les orientations futures.

Les modes d'assainissement

Assainissement collectif

L'assainissement est dit "collectif" lorsque l'habitation est raccordée à un réseau communal d'assainissement.

Les réseaux d'assainissement peuvent être de type unitaire (eaux usées et eaux pluviales dans un réseau unique) ou séparatif (un réseau pour les eaux usées et un réseau pour les eaux pluviales).

Assainissement non collectif

Par "Assainissement Non Collectif" on désigne tout système d'assainissement effectuant la collecte, le prétraitement, l'épuration, l'infiltration ou le rejet des eaux usées domestiques et assimilées des immeubles non raccordés à un réseau public d'assainissement.

L'expression "assainissement non collectif" englobe les expressions "assainissement individuel" et "assainissement autonome".

A. Situation actuelle

Féy est une commune membre de Metz Métropole. De ce fait, Haganis a en charge de l'exploitation des réseaux d'assainissement et de la station d'épuration de Féy

a. Etudes engagées sur la commune

Schéma directeur d'assainissement

La Régie HAGANIS a lancé courant des mois de mai-juin 2008 la réalisation de 2 schémas directeurs d'assainissement, un sur la station d'épuration principale de Metz et un sur le réseau d'assainissement en tant que tel (y compris les ouvrages associés), qui se sont respectivement terminés courant 2009 et été 2010.

Ces schémas, via la réalisation d'un état des lieux complet de l'assainissement, avaient pour objectif d'être un outil d'aide à la décision pour dégager les grandes orientations qui seraient à mener sur le territoire, en termes d'assainissement, pour les 10-15 ans à venir.

Entre autres :

- ✓ Garantir à la population présente et à venir des solutions durables et optimales pour l'évacuation et le traitement des eaux usées,
- ✓ Préserver le milieu naturel,
- ✓ Maîtriser l'impact des eaux pluviales c'est-à-dire gérer au mieux les risques associés aux phénomènes d'inondations et l'impact qualitatif des rejets en temps de pluie,
- ✓ Définir une politique adaptée aux exigences du développement durable, notamment en matière d'énergie (optimisation de la consommation d'énergie, création d'énergie renouvelable,...)
- ✓ Assurer le meilleur compromis technico-économique possible dans le respect de la réglementation et notamment des objectifs fixés par la directive de la Communauté Européenne.

Zonage d'assainissement

En application de la loi sur l'eau du 30 décembre 2006, la régie Haganis a réalisé le zonage d'assainissement de l'agglomération.